

Politique d'accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH)

L'égalité des chances et l'inclusion des Personnes en Situation de Handicap (PSH) sont au cœur de la mission de notre organisme de formation. Nous nous engageons à garantir l'accessibilité à de la formation à tous les apprenants, indépendamment de leurs capacités physiques, sensorielles, cognitives ou mentales. Cette politique vise à définir les actions et engagements nécessaires pour rendre accessible la formation aux personnes en situation de handicap.

- **Accessibilité universelle** : Assurer que toutes les personnes, y compris les PSH, puissent accéder à des formations sans discrimination.
- **Aménagements raisonnables** : Mettre en place des adaptations spécifiques pour répondre aux besoins individuels des PSH dans leur parcours de formation.
- **Formation du personnel** : Sensibiliser et former un référent handicap qui pourra agir, réagir et adapter les formations.
- **Conformité** : Se conformer aux lois et réglementations nationales et européennes relatives à l'accessibilité des PSH, notamment la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des formations proposées par l'organisme. Elle concerne les apprenants, formateurs, personnels administratifs, et toutes les parties prenantes du processus de formation.

Nos formations se déroulant chez nos clients, si une personne en situation de handicap est présente dans nos effectifs, nous veillons à ce que tous les espaces de formation puisse être accessible.

Adaptations pédagogiques

Chaque PSH doit pouvoir bénéficier d'aménagements pédagogiques adaptés à ses besoins spécifiques. Ces aménagements peuvent inclure :

- **Adapter les supports de cours**
- **Temps supplémentaire**
- **Assistance**
- **Accessibilité des évaluations**

Amélioration continue

Nous mettons en place des canaux de communication permettant aux PSH de nous faire part de leurs besoins et de leurs retours sur l'accessibilité des formations. Ces canaux incluent :

- Un formulaire de retour d'expérience accessible en ligne. (Via les réclamations.)
- Un point de contact direct avec le référent handicap.

Responsabilités et gouvernance

Le référent handicap de l'organisme est chargé de la mise en œuvre de cette politique et du suivi des aménagements. La direction s'engage à soutenir toutes les initiatives liées à l'inclusion des PSH et à allouer les ressources nécessaires pour garantir une accessibilité effective.

Pour Hygée Santé Formation
Septembre 2024


190 Av. Raymond Naves
31500 TOULOUSE
tel. 05 61 52 13 56
contact@hygeesante.fr
SIREN : 799 105 697
RCS Toulouse